PARTAGEONS NOTRE AVENIR

ÉLU D'OPPOSITION - MESSIMY

messimy@partageons-notre-avenir.fr | www.partageons-notre-avenir.fr

Lundi 24 août 2026, à Messimy

Droit de réponse :

Suite au bulletin municipal, une réponse claire doit être apportée sur le recours électoral et l'implication de nos élus.

Chères Messimoises, chers Messimois,

Dans le dernier bulletin municipal, la majorité **a choisi de communiquer longuement sur le recours électoral en cours et sur l'implication de nos élus**.

Face aux **sous-entendus**, **aux approximations et éléments parcellaires** qui y sont présentés, **les élus de la liste Partageons Notre Avenir considèrent qu'il est de leur devoir de vous apporter des éclaircissements** essentiels, en toute transparence.

1. POURQUOI NOTRE SILENCE SUR NOTRE RECOURS ? UNE PROCÉDURE TOUJOURS EN COURS

La majorité s'étonne publiquement de notre silence suite au premier jugement du Tribunal Administratif. La raison en est pourtant simple : **nous respections le calendrier judiciaire et le temps de la justice**.

La loi accordait **un délai d'un mois pour faire appel**. Nous avons choisi d'utiliser ce temps pour analyser sereinement le dossier, loin de toute polémique prématurée.

Nous avons fait appel de cette décision, ce que **la majorité oublie de préciser** alors même qu'une notification leur a été **transmise dès le 25 juin**. Une précision qui est pourtant importante !

Par conséquent, l'affaire est désormais portée devant le Conseil d'État. Rien n'est définitif.

2. DES FAITS PRÉCIS : NOTRE DÉMARCHE N'EST PAS ABUSIVE

(sinon le tribunal nous aurait sanctionné sur ce point précis)

Notre démarche est **fondée sur des irrégularités concrètes** qui pour nous touchaient directement à la sincérité du scrutin. Si nous saisissons la plus haute juridiction administrative, c'est pour faire la lumière sur des manquements majeurs, dont notamment :

- **La violation du silence électoral** : La diffusion d'une vidéo contenant des éléments polémiques à seulement 2h30 de la fin légale de la campagne ne permettait pas une réponse complète et argumentée de notre part (et nos commentaires ont été effacés ou bloqués après quelques minutes).
- **La production de fausses informations** : En réunion publique au sujet du vote en conseil communautaire **sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**, et d'une attestation sur l'honneur avec un contenu faux avéré dans le mémoire en défense, compte-tenu des éléments figurant dans le procès verbal sur ce vote à la CCVL.
- **L'utilisation détournée de fichiers** : Des éléments forts en faveur de l'usage d'une liste de diffusion d'une association de la commune pour propager des informations politiques sans le consentement des personnes concernées.

3. FRAIS D'AVOCAT : LA RÉALITÉ

Dans la tribune de la majorité il a été indiqué que **Monsieur le Maire a pris en charge personnellement ses frais d'avocat « afin de ne pas charger les finances de la commune par respect pour les Messimois »**.

En réalité : c'est la LOI qui l'interdit !

Un recours électoral n'attaque pas la commune en tant qu'institution (personne morale), mais un candidat et sa liste. **La commune n'a donc strictement pas le droit de financer la défense d'un candidat**.

Présenter le respect obligatoire de la loi comme une faveur ou un acte de générosité envers les finances communales est trompeur. C'est un devoir légal, rien de plus.

4. NOS ÉLUS SONT 100 % INVESTIS

Contrairement aux sous-entendus qui tentent de dénigrer notre travail, **vos élus d'opposition sont investis et impliqués au quotidien** : **une participation active au conseil municipal et au conseil de la communauté de communes** ainsi qu'aux commissions de travail de la commune et de la CCVL.

Nous répondons présents à chaque fois que l'avenir de Messimy est en jeu dans l'intérêt des habitants pour autant que nous en soyons informés !

5. LE DROIT D'OPPOSITION EN QUESTION

La majorité affiche une volonté de dialogue, mais **la réalité est bien différente**. Le droit à l'information n'est pas respecté. **À ce jour, plusieurs engagements et demandes de réponses manquent cruellement à l'appel** :

- **Les documents relatifs à l'avancement du Pôle de Santé** ne nous ont toujours pas été transmis.
- L'organigramme de la commune expressément promis en Conseil Municipal reste à ce jour non fourni.

De plus, **nos élus n'ont été informés ni de l'organisation, ni des dates de rencontres avec les habitants** !

Nous en sommes **réduits à apprendre, en même temps que vous** dans le bulletin municipal, la concrétisation et l'évolution de projets majeurs pour notre village.

Être élus d'opposition, c'est être les garants du débat démocratique, de la transparence et du strict respect des règles. Nous continuerons à siéger avec sérieux, rigueur et esprit constructif, pour vous et avec vous.

Nous continuerons de vous informer tout au long de cette mandature.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre confiance et votre soutien renouvelé.

Les élus de la liste Partageons notre Avenir

Ne pas jeter sur la voie publique